



Compte-rendu du Conseil de La formation du 23 juin 2015

1/ Informations du Président :

- Un nouveau secrétaire d'état vient d'être nommé, M. Thierry Mandon. Le Président l'a rencontré récemment et il connaît l'Enseignement Supérieur et la Recherche ; il va être chargé des questions budgétaires et juridiques. Il a été notamment question de la sélection entre le M1 et le M2 et du nouveau texte sur le Doctorat qui doit être retravaillé.
- Le CPER va être signé avant le 30 juin ; son contenu est intéressant pour la Recherche mais beaucoup de crédits pour les immobilisations seront adossés au FEDER et la Région ne les abondera pas.
- L'UL va recevoir la visite de la nouvelle déléguée ministérielle au renforcement de l'apprentissage de l'allemand auprès du ministre sur le franco allemand, Mme Sandrine Kott.
- La Région souhaite l'élargissement du domaine de notre CFA car il existe un CFA dans chacune des 2 Régions voisines Alsace et Champagne-Ardenne, avec laquelle notre Région va (doit...) fusionner au 1^{er} janvier 2016.
- Formations innovantes : l'appel à projet de la Région a été modifié : il passe de 375000 euros à 729000 euros sur 3 ans avec un cofinancement lié à l'utilisation des fonds FEDER.

2/ Approbation du CR du conseil du 20 mai 2015 :

Vote à l'Unanimité moins 1 abstention

3/ Cadrage du prochain contrat 2018-2022 :

La procédure s'enclenche dès maintenant car il apparait une forte demande d'information des porteurs de diplômes ; une journée sera organisée le 23 septembre 2015 avec ces responsables et les directeurs de composantes pour la partie technique.

Stratégie à mettre en œuvre

- Un processus renouvelé dans un cadre national des formations intégrant une démarche compétences fortement prise en compte,
- Un projet au service des étudiants fortement ancré dans le territoire avec une articulation formation recherche plus formalisée ; la FTLV y est intégrée (blocs de compétences),
- Un rappel des axes stratégiques contractuels plus développé notamment à l'international et une élévation du niveau en langues (OBJECTIF : avoir le B2 certifié pour obtenir la délivrance du MASTER).

Construction des mentions :

- Pour un diplôme de MASTER : le responsable doit être un EC HDR
- Pour une LICENCE : le responsable doit être un EC TITULAIRE
- Pour une Licence PRO : le responsable doit être un ENSEIGNANT de l'UL

Spécialisation progressive à l'intérieur des licences avec la réintégration des UE majeures et mineures
Sensibilisation à la culture et à l'usage du numérique
Les UE libres comporteront 24h pour 3 ECTS.

Pour les Licences PRO, rien de nouveau.

Pour les MASTER, le volume horaire est de 275 h au 2ème semestre et 350h au total par an hors stage.

La maîtrise des coûts est impérative d'où un cadrage strict au niveau des coûts.

La seconde session doit être organisée même si le CC intégral est appliqué car d'autres universités l'ayant supprimée ont été sanctionnées donc son maintien est obligatoire.

La question se pose plutôt en termes de son allègement car le tribunal administratif n'est pas très clair...

VOTE : Vote à l'Unanimité moins 2 abstentions

3/ Bilan du C2I :

Nouveau cadrage :

- une formation et une certification séparées
 - 2 x 20 H sauf pour les DUT et la santé
 - nouveau nom : usage du numérique
 - même validation sur toute l'UL
 - 2 sessions par an avec 2 épreuves : une théorique (QCM) et une pratique
- Inscrits 2014-2015 : 3206 en hausse de 40% par rapport l'année précédente (dont les candidats de l'IRA) sur 8100 potentiels.
Taux réussite : 45% sur 2014-2015
Pour les BTS : l'épreuve pratique est déléguée aux lycées suite à un accord avec le Rectorat qui participe financièrement et l'UL délivre le C2I (lycées publiques et privés sous convention)

4/ Formations :

4.1/ Calendriers spécifiques : RAS pour la scolarité

Vote à l'Unanimité

4.2/ Référentiel des EC :

Les modifications demandées pour le point 3 11 ne posent pas de souci et pour celles du 3 17 (ENSGSI et EIGM) le comité a décidé de les transférer en 3 11.

Pour les demandes sur l'organisation de manifestations, le comité demande un bilan et si l'on pourrait éventuellement les mutualiser (projet plus vaste au sein de l'établissement?) Voir pour les coordonner au titre de la CST (même volumes etc.). Ce point est donc renvoyé au retour du bilan demandé.

Vote à l'Unanimité

Pour le référentiel 2015 16, quelques évolutions dont le rajout de la VAE pour 10h si suivi complet.
Pour le suivi des stages étudiants, c'est 32H maximum par enseignant pour 16 étudiants au maximum.

Un EC s'interroge sur la limitation de 64h au total pour ce suivi des étudiants qui pose problème s'il y a déjà par exemple 2 suivis de VAE dès lors qu'il y a déjà la limite des 128h complémentaires au maximum.

La remarque prise en compte.

Autre question : quid d'une prime pour les temps partiels ? comme le fait PARIS 6 (prime intéressement) Il y a un problème juridique car les primes d'intéressement ne concernent pas les EC normalement.

Vote pour les 64h : 19 pour cette suppression et une abstention

4.3/ Demandes de création :

Les 2 DU de santé sont reportés.

- HANDICAP et TSA

DU porté par SHS de METZ, qui concerne des personnes exclues des structures accueil car ne pouvant vivre en groupe.

La création de ce DU est liée à la création d'un centre de psychothérapie spécialisé à METZ
C'est une demande des professionnels du secteur.

Vote à l'Unanimité

- Création d'un parcours Economie dédié aux ingénieurs

Idée d'un double cursus

Deux parcours dédiés en M1 et M2 comportant des cours existants délivrés le soir à 17H

Vote 7 contres 3 abstentions 12 pour

4.4/ Modifications de maquettes en DEG, ALL et SANTE.

Une remarque sur le quitus toléré pour les MASTER.

Vote à l'Unanimité moins une abstention

4.6/ UE LIBRES

Bilan de cette année

- 32 UE pour 1286 étudiants sur METZ
- 34 UE pour 2240 étudiants sur NANCY
- Meilleur déroulement globalement cette année.

Organisation 2015 16

Proposition d'organiser ces examens au lieu 10 x3h et examen organisé ensuite à part : ce serait 9x3h et 1 examen la dernière séance.

Pb 3 h de cours en moins...dans un cas.

Vote nouvelle mouture à l'unanimité contre moins 3 abstentions

**Vote ancienne mouture 3 contre 2 abstentions reste pour
L'ancien système est conservé.**

4.7/VAE

Loi silence vaut acceptation après 2 mois pose problème au niveau de la recevabilité. Cette dernière devra être faite dans les 2 mois.

Jury : possibilité de le faire à distance dans certains cas

Vote à l'Unanimité

4.8/ Les POCS

Le Rectorat a demandé 2 modifications : pour l'ENSAIA c'est non pour 550 euros mais oui pour 400€ (non boursiers) et 200 euros (boursiers) car ce sont des étudiants internationaux.

Vote : 6 abstentions 3 pour 11 contre. Avis négatif.

6/ Intégration de l'ENIM :

- Elle sera la plus grosse école d'ingénieurs du Collegium
- 68 BIATSS et 74 enseignants
- Pas encore passée aux RCE
- BUDGET 8.5 M et en SALAIRES 11.4 M
- Intégration juridique et financière au O1 O1 16 et complète fin 2016.

La parution du décret est prévue le 07 07 2015 après le passage au CNESER

Vote le 7 juillet au CA de l'UL le matin et l'après midi au CNESER.

VOTE à l'Unanimité moins 3 contre.

9/ Le protocole ESSTIN IUT :

Il concerne un parcours spécifique pour des bacheliers technologiques admis en DUT (8 GMP 8 GE21)et comporte des enseignements complémentaires.

Problème : les 200 euros en plus demandés par ESSTIN : c'est impossible car ce coût est illégal.

Vote à l'Unanimité sur le principe du projet

Vote à l'Unanimité contre ces 200€

Il est 13h30, les autres points sont remis.

Vos élus UNSA Muriel SCHLATTER et Janine PERREAU